



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION NUMÉRO 08-1989, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE METTRE À JOUR DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TARIFAIRES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Lors d'une séance tenue le 8 mars 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 04-2021 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation numéro 08-1989, tel qu'amendé, afin de mettre à jour diverses dispositions réglementaires et tarifaires.

Ce projet de règlement a pour but de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation numéro 08-1989, tel qu'amendé, quant aux tarifs exigés pour les demandes de permis et certificats, aux documents exigés ou pouvant être exigés par l'inspecteur, au renouvellement d'un permis et d'un certificat d'autorisation, à l'obligation d'un certificat d'autorisation, à l'épandage comme fertilisant de boues résiduelles de papetière et à la numérotation de certains chapitres.

En raison de la situation actuelle relative à la pandémie de la COVID-19 et suivant les directives ministérielles, l'assemblée publique devant normalement être tenue est remplacée par une consultation écrite. Toute personne désirant transmettre des commentaires écrits peut le faire, par courriel ou par courrier, et ce, jusqu'au 30 mars 2021. Le projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité, situé au 4050 rue Principale, Notre-Dame-de Lourdes, ou par courriel, sur demande.

Courriel : direction@notredamedelourdes.ca

Adresse postale : Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes (QC) J0K 1K0

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 15^e jour du mois de mars 2021.

Véronique Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 15 mars 2021, entre 9 h et 17 h, et qu'une copie de celui-ci a été publié sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 15^e jour de mars 2021.

Véronique Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*